



TRANSFERT CET vers PERCOL



Du 22 novembre au 2 décembre

le 20 novembre 2024

- Le transfert vers le PERCOL de jours de CET est **défiscalisé et abondé à hauteur de 40%**, dans la limite de 10 jours/an.
- Vous pouvez utiliser les jours de vos compteurs **CET Court Terme et CET Long Terme.**
- La demande se fait dans **MyHR, rubrique Services.** Cliquez ensuite sur **'Demande de service'** :



Valeur 1 jour CET en € (en brut - temps plein)	Forfait jours	Forfait horaire	Non Forfaités
Non-cadre	(Appointements + ancienneté) / 22	(Appointements + HS + ancienneté) / 160,33 x 7,4 heures	(Appointements + ancienneté) / 151,67 x 7 heures
Cadre	Appointements / 22	(Appointements + HS) / 160,33 x 7,4 heures	

Rappel : le transfert est également possible chaque année en juin.



Restons en contact :

Délégué Syndical Central Airbus DS:
 Délégué Syndical Central Adjoint Airbus DS:
 DS responsable de section Toulouse:
 DS responsable de section Elancourt:

Thierry PREFOL
Dominique IZAMBERT
Tanguy THEBLINE
Vincent HENQUINBRANT

06 40 19 29 06
 06 80 27 84 90
 06 21 88 18 16
 06 35 38 35 93

www.cfecgc-airbusds.fr

Réseaux sociaux

Appli smartphone



CFE-CGC Airbus DS

